

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2020**

Le neuf juillet deux mille vingt, sur convocation en date du 3 juillet 2020, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle de la Vallée sous la présidence de Monsieur Guillard Michel, Maire

Présents : Soizic Leroux, Daniel Lecomte, Stéphane Daufouy, Eve-Lise Martin, Yannick Cerclé, Jean-Paul Huou, Julie Rabinand, Christelle Ardouin, Jean-Claude Bonhomme, Henriette, Legal, Edern Picault, Céline Champenois, Guillaume Lafaye, Adeline Masson, Thibaut Onasch, Marc Guillot, Elodie Sabathier, Sophie Maure,

Pouvoirs : Nathalie Flauraud a donné pouvoir à Soizic Leroux  
Agnès Amorim a donné pouvoir à Céline Champenois

Absents : Daphnée Blay, Emmanuel Lemerancier

Soizic Leroux est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C. G.C.T

**1 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 juin 2020**

Le procès-verbal est approuvé sans remarques à l'unanimité des présents (21 voix pour).

**2 – FINANCES**

**2.1 – BUDGET COMMUNAL**  
**- Compte de Gestion 2019**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 314 431,51 €	2 989 123,33 €	6 303 554,84 €
Titres de recettes émis (b)	2 374 911,31 €	2 038 614,92 €	4 413 526,23 €
Réduction de titres (c)	0.00 €	81 378,15 €	81 378,15 €
Recettes nettes (d=b-c)	<b>2 374 911,31 €</b>	<b>1 957 236,77 €</b>	<b>4 332 148,08 €</b>
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 314 431,51 €	2 989 123,33 €	6 303 554,84 €
Mandats émis (f)	1 734 777,04 €	1 868 895,99 €	3 603 673,03 €
Annulation de mandats (g)	710,86 €	18 257,06 €	18 967,92 €
Dépenses nettes (h=f-g)	<b>1 734 066,18 €</b>	<b>1 850 638,93 €</b>	<b>3 584 705,11 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d-h) Excédent	<b>640 845,13 €</b>	<b>106 597, 84 €</b>	<b>747 442,97 €</b>
(h-d) Déficit			

Madame Ardouin demande quels sont les différents types de recettes pour le budget de la commune. Monsieur Huou lui indique qu'il s'agit de dotations et des impôts locaux et que le budget détaillé présente les différents types de recettes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2019 du budget communal.

**- Compte Administratif 2019**

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>
002- Excédent de fonctionnement reporté	0,00	0,00
042- Opérations d'ordre et transfert entre sections	0,00	0,00
70- Produits des services du domaine et ventes diverses	187 444,83	177 881,77
73- Impôts et taxes	1 075 661,61	1 030 534,69
74- Dotations, subventions et participations	604 295,39	600 577,45
75- Autres produits de gestion courante	82 595,44	98 821,94
013- Atténuation de charges	18 168,23	36 637,23
76- Produits financiers	2,13	2,13
77- Produits exceptionnels	88 321,06	12 781,56
<b>Total Recettes</b>	<b>2 056 488,69</b>	<b>1 957 236,77</b>

Monsieur Huou note une baisse de recettes de fonctionnement du fait d'une baisse des dotations de l'Etat de 0.6 %.

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>
011- Charges à Caractère Général	538 952,93	425 055,84
012- Charges de personnel	681 026,75	698 159,33 €
65- Autres charges de gestion courantes	342 618,58	291 507,84
66- Charges financières	77 816,12	67 725,39
67- Charges exceptionnelles	4 900,00	331 398,23 €
014- Atténuations de produits	35 606,00	53 938,14
042- Opérations d'ordres de transfert entre section	2 854,16	2 854,16
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 683 774,54</b>	<b>1 850 638,93</b>

M. le Maire indique que le transfert du budget assainissement a impacté de manière exceptionnelle le budget de fonctionnement.

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>
10- Dotations fonds divers et réserves	352 286,26	1 374 855,42
13- Subventions d'investissement reçues	426 125,00	920 736,76
16- Emprunts et dettes assimilées	958,19	492,46
040- Opérations d'ordres de transfert entre section	2 854,16	2854,16
041- Opérations patrimoniales	000	75 972,55
<b>Total Recettes</b>	<b>782 223,61</b>	<b>2 374 911,31</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>
040- Opérations d'ordres de transfert entre section	000	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	195 271,50	205 064,76
20- Immobilisations incorporelles	3 375,12	11 978,82
21- Immobilisations corporelles	60 741,82	25 872,66
23- Immobilisations en cours	1 299 033,89	1 141 753,91
041- Opérations patrimoniales	000	75 972,55
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 558 422,33</b>	<b>1 734 066,18</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à 20 voix (le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), approuve le Compte administratif 2019 du budget communal.

**- Affectation du résultat 2019**

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses 2019	1 850 638,93	Dépenses 2019	1 734 066,18
Recettes 2019	1 957 236,77	Recettes 2019	2 374 911,31
Résultat 2019 (R-D)	106 597,84	Résultat 2019 (R-D)	640 845,13
Excédent reporté 2018	1 120 025,20	Déficit reporté 2018	-973 344,68
Résultat cumulé 2019	1 226 623,04	Résultat cumulé 2019	- 332 499,55

<b>RESULTAT DE L'ANNEE 2019</b>	<b>747 442,97 €</b>
<b>RESULTAT CUMULE 2019</b>	<b>894 123,49 €</b>

Ce résultat cumulé sera augmenté ou diminué des Restes à réaliser (RAR).

<b>Restes à réaliser 2019</b>	
Restes à réaliser : Dépenses	313 963,12
Restes à réaliser : Recettes	
soit reste à réaliser	- 313 963,12

L'excédent de fonctionnement doit donc couvrir

le résultat cumulé 2019 : - 332 499,55 €  
et le reste à réaliser 2019 : - 313 963,12 €  
soit - 646 462,67 €

Il est proposée l'affectation suivante :

<b>AFFECTATION BUDGET 2020</b>	
compte 1068 (RI)	646 462,67 €
compte 002 (RF)	580 160,37 €
compte 001 (DI)	332 499,55 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des votants approuve l'affectation du résultat 2019 du budget communal.

**- Budget Prévisionnel 2020**

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2020</b>
002- Excédent de fonctionnement reporté	580 160,37
042- Opérations d'ordre et transfert entre sections	
70- Produits des services du domaine et ventes diverses	170 560,00
73- Impôts et taxes	1 024 698,00
74- Dotations, subventions et participations	583 144,00
75- Autres produits de gestion courante	97 500
013- Atténuation de charges	20 000
76- Produits financiers	2,13
77- Produits exceptionnels	1 000,00
<b>Total Recettes</b>	<b>2 477 064,50</b>

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2020</b>
011- Charges à caractère Générale	551 200,00
012- Charges de personnel	721 100,00
65- Autres charges de gestion courantes	370 985,07
66- charges financières	57 074,16
67- Charges exceptionnelles	1 000,00
014- Atténuations de produits	74 000,00
042- Opérations d'ordres de transfert entre section	2 854,16
023- Virement à la section d'investissement	698 851,11
<b>Total Dépenses</b>	<b>2 477 064,50</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2020</b>
001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	332 499,55
040- Opérations d'ordres de transfert entre section	000
16 Emprunts et dettes assimilées	175 487,71
20- Immobilisations incorporelles	56 000,00
21- Immobilisations corporelles	374 476,34
23- Immobilisations en cours	589 704,34
041- Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 580 463,60</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	BP 2020
001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	000
021- Virement de la section de fonctionnement	698 851,11
024- Produits de cessions d'immobilisation	000
10- Dotations fonds divers et réserves	746 462,67
13- Subventions d'investissement reçues	80 000
16- Emprunts et dettes assimilées	000
040- Opérations d'ordres de transfert entre section	2 854,16
041- Opérations patrimoniales	52 295,66
<b>Total Recettes</b>	<b>1 580 463,60</b>

Madame Ardouin souhaiterait avoir des exemples sur les différentes lignes du budget car il est difficile d'identifier les différents types de recettes et de dépenses. Monsieur le Maire lui indique que le tableau détaillé du budget a été envoyé par mail avec la convocation et présenté et détaillé en commission finances le 2 juillet 2020.

Monsieur Cerclé constate la différence importante entre les recettes d'investissement 2019 et 2020. Monsieur le Maire indique que, par prudence, il est prévu moins de recettes que l'année précédente. Il est aussi difficile de comparer les budgets d'investissement car les projets varient de manière importante d'une année à l'autre. La cession de l'Abbaye de Blanche Couronne allège le budget investissement tant en recettes qu'en dépenses.

Monsieur Huou donne quelques exemples de dépenses d'investissement prévues au budget 2020 : étude sur les mesures compensatoires pour le lotissement Chapeau aux Moines, achat d'un camion pour les services techniques, étude diagnostic sur le presbytère.

Monsieur Guillot demande quel est le budget prévisionnel concernant la voirie : il est de 120 000 € TTC pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité approuve le budget communal prévisionnel 2020.

## **2.2 – BUDGET CAISSE DES ECOLES**

### **- Compte de Gestion 2019**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales(a)		13 000 €	13 000 €
Titres de recettes émis (b)		11 112,57 €	11 112,57 €
Réduction de titres (c)		0.00 €	0.00 €
Recettes nettes (d=b-c)		<b>11 112,57 €</b>	<b>11 112,57 €</b>
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)		13 000 €	13 000 €
Mandats émis (f)		14 292,80 €	14 292,80 €
Annulation de mandats (g)		3 148,53 €	3 148,53 €
Dépenses nettes (h=f-g)		<b>11 144,27 €</b>	<b>11 144,27 €</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE (d-h) Excédent (h-d) Déficit		- 31.70 €	- 31.70 €
--	--	-----------	-----------

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2019 du budget de la caisse des écoles.

**- Compte Administratif 2019**

Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement	Solde de Fonctionnement
11 144.27 €	11 112,57 €	- 31.70 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à 20 voix (le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), approuve le Compte administratif 2019 du budget de la caisse des écoles.

**- Affectation du Résultat 2019**

FONCTIONNEMENT	€
Dépenses	11 144,27
Recettes	11112,57
RESULTAT	-31,70
Excédent reporté N-1	1995.68
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>1963.98</b>

**Affectation de la totalité de l'excédent**

BP 2020	
Compte 002 (RF)	<b>1963.98 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des votants approuve l'affectation du résultat 2019 du budget de la caisse des écoles.

**- Budget Prévisionnel 2020**

<b>DEPENSES</b>			
ART	DESIGNATION	BP 2020	Observations
<b>60</b>	<b>ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS</b>		
6067	fournitures scolaires	13 000,00	Participation fournitures scolaires
<b>TOTAL 60</b>		<b>13 000,00</b>	
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>13 000,00</b>	

<b>RECETTES</b>			
ART	DESIGNATION	BP 2020	Observations
<b>002</b>	<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>		
002	Excédent de fonctionn.	1963.68	Résultat de clôture de l'exercice (N-1) => c'est le résultat cumulé
<b>TOTAL 002</b>		<b>1963.68</b>	
<b>74</b>	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>		
74741	Communes	11 036.32	
<b>TOTAL 74</b>		<b>11 036.32</b>	
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>13 000,00</b>	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité approuve le budget prévisionnel 2020 de la caisse des écoles.

### **2.3 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

La Communauté de Communes Estuaire et Sillon a pris la compétence « assainissement collectif » au 1<sup>er</sup> janvier 2019. En conséquence, le budget assainissement de la commune de La Chapelle-Launay a été dissous en avril 2019 et son résultat de fonctionnement et d'investissement transféré au budget principal.

Il est néanmoins nécessaire de délibérer un compte de gestion et un compte administratif 2019 pour ce budget, même s'il n'y a une aucune opération sur ce budget en 2019.

#### - Compte de gestion 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	0.00	0.00	0.00
Titres de recettes émis (b)			
Réduction de titres (c)			
Recettes nettes (d=b-c)			
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	0.00	0.00	0.00
Mandats émis (f)			
Annulation de mandats (g)			
Dépenses nettes (h=f-g)			
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b> (d-h) Excédent (h-d) Déficit	0.00	0.00	0.00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2019 du budget assainissement.

#### - Compte administratif 2019

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses 2019	0,00	Dépenses 2019	0,00
Recettes 2019	0,00	Recettes 2019	0,00
Résultat 2019 (R-D)	0,00	Résultat 2019 (R-D)	0,00

Transfert du budget assainissement dans la commune :

Résultat de fonctionnement : 310 760,73 €

Résultat d'investissement : 273 123,48 €

Monsieur le Maire précise les travaux réalisés à la Pelletrie au printemps 2020 grâce à l'excédent d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à 20 voix (le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), approuve le Compte administratif 2019 du budget assainissement.

## **2.4 – Coût d'un élève 2019**

Madame Martin rappelle que le Conseil Municipal doit fixer le coût annuel d'un élève, en référence aux dépenses de fonctionnement du Groupe Scolaire Jules Verne. Afin de déterminer la participation due aux écoles privées sous contrat d'association, la commune de la Chapelle-Launay ayant accepté par délibération du 27 mai 2005 de prendre en charge les enfants des classes primaires (maternelles et élémentaires) dont les parents résident sur la commune.

Les dépenses à prendre en compte sont les charges de fonctionnement de l'année 2019, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires, à savoir :

- l'entretien des locaux,
- les frais de chauffage, d'eau, d'éclairage et de nettoyage des locaux,
- l'entretien du matériel et du mobilier,
- les fournitures scolaires et activités pédagogiques,
- les dépenses de personnel.

Sont exclus : - les frais de grosses réparations des immeubles,  
- les travaux et acquisitions constituant un investissement,  
- l'achat d'immeubles.

Pour la première année, il est nécessaire de distinguer un coût pour les élèves de maternelle et un coût pour les élèves de primaires. Un tableau récapitulatif des coûts est joint à la présente note de synthèse. Le coût d'un élève 2019 est donc évalué à :

- 292,95 € pour un élève d'élémentaire
- 1 159,02 € pour un élève de maternelle

Une convention tripartite entre la commune, l'école Ste Thérèse et l'OGEC déterminent les conditions de versement de cette participation (cf. projet de convention 2020 en PJ de la note de synthèse). Compte tenu de la crise sanitaire, il y a eu un premier acompte de 39 871,30 € en avril 2020. Un complément de versement sera mandaté lors du vote du budget en juillet (10 559,20 €), pour atteindre la moitié de la subvention, et le solde après la rentrée de septembre, au vu d'un état des effectifs mis à jour.

Sera également désigné un représentant du Conseil Municipal pour participer à la réunion de l'organe délibérant de l'OGEC (cf. article 6 de la convention)

Monsieur Guillot demande ce qui explique la différence de coût entre élémentaires et maternelles. Monsieur le Maire indique que c'est en raison des frais de personnel des ATSEM dans les classes maternelles.

Madame Sabathier (présidente), Madame Maure (trésorière) et Mme Martin (membre du bureau) faisant partie de l'OGEC ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des votants (18 voix) :

- approuve le coût de la participation pour un élève d'un montant de 292,95 € pour un élève d'élémentaire et de 1 159,02 € pour un élève de maternelle aux frais de fonctionnement de l'école Sainte Thérèse.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière et à établir les mandats correspondants décrits dans la convention
- approuve la désignation de M. Huou Jean-Paul, conseiller délégué aux finances comme représentant du Conseil Municipal à la réunion de l'organe délibérant de l'OGEC
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



## **2.5 – Subvention aux Compagnons de Blanche Couronne**

Madame Leroux indique que la commune soutient depuis plusieurs années l'association des Compagnons de Blanche Couronne engagée sur la reconnaissance et la restauration de l'Abbaye de Blanche Couronne. La subvention correspond à la prise en charge des frais d'assurance de l'association. La subvention 2019 était de 1 600 € correspondant aux frais d'assurance des locaux occupés par l'association

En raison d'un dossier arrivé début mars, la subvention 2020 n'a pu être délibérée avec les autres subventions. La demande de 200 € correspond aux nouveaux frais d'assurance de l'association, après la cession du bâtiment à la commune en septembre 2019.

Mme Champenois demande si la nouvelle subvention permet de couvrir les frais d'assurances, ce qui est le cas

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, valide la subvention 2020 de 200 € aux Compagnons de Blanche Couronne.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne réponse aux questions posées lors du précédent conseil :

- A la question de Madame Blay sur l'enveloppe des indemnités sur le municipale précédent : après vérifications, l'enveloppe était de 4 881.20 € (1 283,50 € pour le Maire, 602.86 € pour les 5 adjoints et 145.85 pour les 4 conseillers délégués).
- A la question de Monsieur Lemercier sur le montant de l'adhésion à BRUDED : 928.20€ soit 0,30€/Habitant. Monsieur le Maire fait un retour sur la visite du 8 juillet à Bouvron organisée par l'association avec présentation du projet de centre-bourg (achat de bâtiments, réalisation d'études, démarche participative avec les commerçants et les habitants...)
- Les chevalets nominatifs pour les conseillers municipaux demandés par Monsieur Plagne ont été réalisés

## **3 – INFORMATIONS**

### **3.1 - Communauté de communes Estuaire et Sillon**

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le support de présentation de la Communauté de communes Estuaire et Sillon, présenté en réunion plénière du 1<sup>er</sup> juillet 2020. Ce diaporama présente à la fois le territoire et les compétences exercées par la Communauté de Communes.

Remarque de M. Guillot sur l'absence de lycée professionnel sur le territoire + travaux en cours en face de la zone de la Colleraye.

Monsieur Guillot demande quel est le calendrier de fermeture de la centrale de Cordemais et l'éventuelle conversion en biomasse. Réponse 2026 avec calendrier proposé par l'Etat.

Monsieur Guillot interpelle sur les déchetteries accessibles pour les habitants de La Chapelle-Launay : elles se situent à Savenay et à Campbon.

Monsieur Bonhomme indique une situation particulière post-confinement avec un accès limité en déchetterie pour l'instant.

Monsieur Cerclé interroge sur le composteur collectif et son entretien par la CCES. Monsieur le Maire répond que le service Déchets est régulièrement interpellé et que les services techniques de la commune interviennent ponctuellement.

Madame Leroux remarque que le budget dédié à la culture est aujourd'hui inférieur à 2% du budget global, ce qui est en-dessous des préconisations de l'Etat.

Il est ensuite évoqué les différents représentants de la commune dans les instances intercommunales :

- CLECT : M. Jean-Paul Huou
- SCOT : M. le Maire
- SBVB : M. Lecomte et M. Cerclé
- Loirestua : Mme Nathalie Flauraud
- Mission locale : Mme Martin Eve-Lise
- Commission de suivi des sites : M. le Maire (titulaire), Mme Sabathier (suppléante)

Pour les commissions thématiques intercommunales, chaque commune dispose de trois places envisagées comme suit :

- Commission Développement Economique : Jean-Claude Bonhomme, Jean-Paul Huou, Emmanuel Lemerrier
- Commission Finances : Jean-Paul Huou, Jean-Claude Bonhomme, Céline Champenois
- Commission Emploi – Insertion - Solidarité – Intergénérationnel : Eve-Lise Martin, Julie Rabinand, (Jean-Claude Bonhomme), Thibaut Onasch

M. Bonhomme demande à argumenter pour 4 représentants à cette commission qui regroupait peu de membres auparavant

- Commission Aménagement – Urbanisme et Habitat : Nathalie Flauraud, Jean-Paul Huou
- Commission Mobilités : Stéphane Daufouy, Marc Guillot, Céline Champenois
- Commission Déchets : Stéphane Daufouy, Ederm Picault, Christelle Ardouin
- Commission Gestion des Milieux Aquatiques et Assainissement : Daniel Lecomte, Céline Champenois
- Commission Petite Enfance / Enfance-Jeunesse : Eve-Lise Martin, Sophie Maure ou Elodie Sabathier, Adeline Masson
- Commission Tourisme et Affaires Culturelles : Soizic Leroux, Henriette Legal, Guillaume Lafaye
- Commission Patrimoine bâti et infrastructures : Daniel Lecomte, Yannick Cerclé, Marc Guillot

### **3.2 – Comités consultatifs municipaux**

Monsieur le Maire présente les 6 comités consultatifs envisagés sur la commune ; un appel à candidatures sera fait auprès de la population dans le bulletin du mois de juillet pour une mise en place officielle au conseil de septembre 2020 :

- Services à la population / bien vivre ensemble

1/ Culture et Patrimoine : Soizic Leroux, Nathalie Flauraud

2/ Enfance-Jeunesse, Intergénérationnel : Eve-Lise Martin, Agnès Amorim

- Aménagement du territoire

3/ Vitalité du bourg : Nathalie Flauraud, Julie Rabinand

4/ Urbanisme, Voirie, Réseaux : Daniel Lecomte, Yannick Cerclé ; Monsieur Guillot souhaite s’y inscrire

5/ Transition écologique et développement durable : Stéphane Daufouy, Jean-Paul Huou

6/ Communication et initiatives citoyennes : Soizic Leroux, Agnès Amorim

Le groupe de travail sur le Presbytère sera piloté par M. le Maire

Est aussi mis en place un groupe de travail Plan Local d'Urbanisme : Maire, Nathalie Flauraud, Edern Picault, Céline Champenois, Daniel Lecomte, Jean-Paul Huou, Yannick Cerclé, un représentant Expérience et Avenir à désigner

### **Questions diverses**

Un citoyen demande quand il sera possible d'assister au conseil municipal. Monsieur le Maire indique que le nécessaire sera fait pour le conseil municipal de septembre 2020 dans le respect des gestes barrières.

La séance est levée à 22h